



www.sfv-fsp.ch

Schweizerischer Fischerei-Verband SFV
Fédération Suisse de Pêche FSP
Federaziun Svizra da Pestga
Federazione Svizzera di Pesca

Journal Suisse de la Pêche / Juin 2012

Phosphate dans le lac de Brienz : le gouvernement bernois laisse la porte entrouverte

Fin 2011, la Fédération Suisse de Pêche (FSP) a informé le grand public de la menace qui pèse sur les corégones du lac de Brienz et incité à la mise en œuvre d'un projet pilote pour plus de phosphate. En raison d'une intervention au Grand Conseil du canton de Berne, Le Conseil Exécutif s'est exprimé avec retenue. Il laisse la porte entrouverte en direction de la Confédération.

La population de corégones dans le lac de Brienz – les Brienzlig prisés des pêcheurs et des gourmets – s'est effondrée. Il ne s'agit pas simplement là d'une affirmation des pêcheurs professionnels ou de la Fédération Suisse de Pêche (FSP), c'est également ce qui a été indiqué en novembre dernier dans une étude complète mandatée par le canton de Berne. À la fin de l'année, la FSP a tiré la sonnette d'alarme et inscrit ce thème sur l'agenda poli-

tique. Dans cet esprit, le Conseiller aux États Werner Luginbühl (PBD, Berne) et le Conseiller national Erich von Siebenthal (UDC, Berne) ont demandé, au travers d'interventions au parlement fédéral, que le Conseil fédéral permette une étude pilote de gestion des phosphates.

Intervention dans le canton de Berne

Parallèlement à ces efforts au niveau national, Markus Meyer, président de la Fédération Cantonale Bernoise de la Pêche, a déposé conjointement à des représentants de l'UDC, du PLR et des Verts une motion en sa qualité de

Grand Conseil. Ils y demandent des mesures en faveur de la population de poissons, entre autres la réduction à titre expérimental de la précipitation des phosphates. Le gouvernement bernois veut adopter l'intervention sous la forme non contraignante d'un postulat. Il prend le problème au sérieux mais recule devant des études approfondies de plusieurs années. Toutefois, le gouvernement bernois ne veut se fermer complètement ni la possibilité de l'étude, ni celle d'un projet pilote, mais « Seulement si la Confédération participe à cette tâche, parce que le résultat aurait fonction de modèle pour l'ensemble de la Suisse ». Il veut par conséquent attendre que les deux interventions évoquées aient été traitées par le parlement fédéral.

Kurt Bischof



La Fédération de pêche argovienne n'accepte pas que le canton contourne la nouvelle législation sur la protection des eaux et fait opposition.

La Fédération de pêche argovienne prend sa mission au sérieux : elle a déposé un recours auprès du tribunal administratif contre l'ordonnance d'exécution du canton d'Argovie concernant la législation sur la protection des eaux (voir aussi « Petri-Heil » 5/2012, page 55). La manière de procéder des Argoviens est un bon exemple pour les autres fédérations cantonales.

La Fédération Suisse de Pêche (FSP) a souligné de manière répétée la résistance à l'encontre de

tional et cantonal. C'est pourquoi la pression sur les fédérations cantonales pour qu'elles observent la situa-

contradiction avec le droit fédéral au regard des distances par rapport aux cours d'eau. « Le canton d'Argovie se permet là un refus complet d'exécution et un mépris total de la loi fédérale », déclare Hans Brauchli, président de la Fédération de pêche argovienne. Il explique que le plus déconcertant est que les zones à bâtir ont, d'une manière générale, été déclarées en tant que terrains bâtis de forte densité. Cela permet de contourner les distances à respecter par rapport aux cours d'eau. La fédération cantonale argovienne a par conséquent déposé une opposition auprès du tribunal administratif, et ce en étroite collaboration avec Pro Natura Argovie, le WWF, Birdlife et la FSP. Sans argent, il n'est aujourd'hui plus possible de travailler efficacement. C'est pourquoi l'assemblée des délégués de la fédération argovienne a approuvé à l'unanimité un crédit de 4 000 francs. Le recours prévu a déjà eu certaines retombées – le département compétent a invité les auteurs de l'opposition à une discussion.



La Fédération de pêche argovienne s'oppose à ce que la nouvelle législation sur la protection des eaux soit édulcorée.

l'application de la législation sur la protection des eaux – adoptée par le parlement en tant que contre-proposition à l'initiative « Eaux vivantes ». Il est de notoriété publique que les paysans et certains milieux politiques tentent de la vider de sa substance – et de se dérober à la volonté du parlement. Comme

l'application de la législation sur la protection des eaux relève avant tout de la compétence des cantons, le débat politique a actuellement lieu au niveau na-

tion dans leur bassin-versant et prennent éventuellement les mesures nécessaires est très forte.

Les Argoviens donnent l'exemple

La Fédération de pêche argovienne constitue un bon exemple, quoique la situation soit ici particulièrement frappante. Le Conseil d'État du canton d'Argovie a récemment adopté une ordonnance d'exécution et l'a fait entrer en vigueur en dix jours. Cette ordonnance cantonale est en totale

Kurt Bischof